

4 février 2019

Procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : absent
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Pierre Laflamme.

Était absent : M. Philippe Roy

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

15-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

16-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019 soit adopté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 26 janvier 2019

épargne courant	145 072.40
régulière	81 480.96
avantage entreprise	483 605.62
total	710 158.98

CAISSE RECETTES AU 31 janvier 2019

TOTAL DES RECETTES	23 992.57
--------------------	------------------

4 février 2019

17-19

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 99 200.17\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	73 317.11\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>25 883.06\$</u>
	99 200.17\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

18-19

DÉPÔT D'UNE LISTE DES TAXES IMPAYÉES

Une liste confidentielle des taxes impayées est présentée au conseil municipal.

Après consultation de la liste, il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un dernier avis recommandé soit envoyé aux contribuables pour les taxes et sommes impayées au 31 décembre 2018.

Le délai accordé pour effectuer les paiements est le 28 février 2019, à défaut de paiement, les contribuables pourraient être soumis à la procédure prévue à l'article 1022 du code municipal, soit la vente pour non paiement de taxes.

4 février 2019

19-19

SUBVENTION AUX LOISIRS : MODALITÉS DE
REMBOURSEMENT POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde des subventions aux enfants qui suivent des cours de piano, karaté, natation, hockey, etc... de 0 à 17 ans, étudiant et résidant de notre municipalité. La subvention est de 50% du coût d'inscription des cours pour un montant maximum de 250\$ par année par enfant.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention municipale considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale à même la quote-part de la MRC d'Acton.

Afin d'obtenir la subvention, les parents ou tuteurs doivent remplir un formulaire qui est disponible durant toute l'année au bureau municipal.

Il y a une date limite pour présenter les demandes de remboursements. Il est à noter que les demandes reçues après la date limite, fixée au cours du mois de novembre, seront traitées l'année suivante. *Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.*

20-19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE
MODIFICATION POUR LE RÉGLEMENT DE ZONAGE SUR
LE CANNABIS

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Patrick Salvas, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 241-02 sera présenté pour adoption, visant à ajouter un usage dans les zones 502, 504, et 506 de la Municipalité, soit la culture de cannabis à des fins médicinales ou à des fins récréatives, et à régir les conditions auxquelles cet usage sera permis.

La copie du projet de règlement est jointe au présent avis de motion et en fait partie intégrante.

4 février 2019

21-19

RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

SUR PROPOSITION DE M. PATRICK SALVAS CONSEILLER, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS D'ADOPTER LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 362-19 INTITULE « REGLEMENT NUMERO 362-19 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 241-02 ».

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le **4 mars 2019, à 19h15**, au bureau municipal de Saint-Nazaire d'Acton situé au 750, rue des Loisirs, à Saint-Nazaire d'Acton (Québec) J0H 1V0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

22-19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller Sylvie Fafard donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement décrétant la rémunération des élus de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 7 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, T-11.001), le projet de *Règlement numéro 361-19 relatif à la rémunération des élus* est présenté par Madame Sylvie Fafard conseillère, et une copie est jointe en annexe au présent avis.

23-19

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES NOUVEAUX

ATTENDU l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales qui permet à une municipalité d'accorder une aide financière pour toute initiative visant le bien-être général de la population ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite créer un programme d'aide financière pour aider les nouveaux parents à assumer les coûts liés à la naissance d'un nouvel enfant ;

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire

d'Acton instaure un programme de subvention pour les nouveaux bébés, lequel se lit comme suit :

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR NOUVEAU-NÉS

1. Admissibilité

Le programme s'applique seulement pour les enfants nés de parents qui résident à Saint-Nazaire d'Acton.

2. Montant de l'aide financière

Un montant de 100\$ pour chaque nouveau-né est accordé par la Municipalité.

3. Conditions d'admissibilité

Une demande de versement de l'aide financière devra être déposée au bureau municipal par les parents d'un nouveau-né, sur le formulaire prévu à cet effet. Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- une preuve de résidence (compte de taxes, compte d'Hydro-Québec, permis de conduire) ;
- une preuve d'identité (permis de conduire, passeport) ;
- une preuve de naissance (certificat ou déclaration de naissance).

La demande d'aide financière doit être déposée à la Municipalité dans un délai maximal de 12 mois suivant la naissance de l'enfant. La demande doit également préciser à quel nom le chèque doit être émis.

4. Durée du programme

Le programme de subvention pour nouveau-né entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit abrogé par résolution du conseil municipal.

24-19

VENTE DE GARAGE POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal informe la population que samedi 1^{er} juin et dimanche 2 juin se tiendra une vente de garage sans permis dans toute la municipalité.

En cas de pluie durant les 2 journées, la vente de garage sans permis sera reportée la fin de semaine suivante.

Les gens sont invités à s'installer pour vendre leurs objets afin de leur donner une seconde vie, soit au village comme par les années antérieures ou sur leur propriété respective.

Des panneaux de signalisation indiquant « défense de stationner » seront installés d'un côté de la rue Principale par les employés municipaux.

25-19

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17\$ millions pour la mise en place et 5\$ millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est

passé de 2\$ millions à 2\$ milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple) ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

QUE le conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

QUE le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la « démonisation » de leurs propriétaires ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC d'Acton et à toutes ses municipalités.

26-19

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2019-2020 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec demande d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2019-2020.

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton identifie ses priorités d'action qui sont les suivantes :

- patrouille régulière, surveillance radar pour la vitesse et le respect de la signalisation à l'intersection du rang Brodeur, rang d'Upton et chemin Saint-Hyacinthe (intersection problématique)
- patrouille et présence active au terrain des loisirs et édifices municipaux
- contrôler la circulation du transport lourd dans les rangs où c'est interdit, porter une attention particulière tôt le matin
- surveillance radar de la route du 12^{ième} rang et rue Laframboise
- surveillance policière accrue et patrouille régulière dans tous les rangs incluant le 12 ième rang nord.

DEMANDE DU SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC (SIUCQ)

Offre de service du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (division Drummond) incluant une grille tarifaire.

Mis à l'étude

4 février 2019

27-19

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019 ET AFFICHAGE D'EMPLOI DE MONITEURS, MONITRICES ET RESPONSABLE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvellera l'expérience du camp de jour pour l'été 2019.

Des offres d'emploi seront publiées et nous demanderons à l'école de faire circuler des documents au sujet du camp de jour.

DEMANDE FINANCIÈRE POUR LE PARC-ÉCOLE

Une demande d'aide financière pour la réparation des jeux dans le parc-école est faite par l'école. L'évaluation de la réparation se chiffre à 12 260\$.

Le conseil municipal place la demande du montant de sa contribution financière à l'étude, les éléments suivants seront pris en considération : la participation financière d'autres organismes et l'obtention de subvention.

Par contre il sera confirmé à l'école qu'il y aura une participation financière de la municipalité.

28-19

ALLOCATION POUR FRAIS DE REPAS

Il est proposé par Vicky Lauzier et résolu à l'unanimité des conseillers que les frais de repas soient remboursés avec production des reçus nécessaires pour un montant de 25\$ maximum chacun et lors d'un congrès pour un montant maximum de 60\$ par jour.

Ces frais de repas sont remboursés lors d'assistance à une formation, évènement, congrès ou tout autre réunion qu'un employé ou un élu doit participer.

29-19

RÉSOLUTION À MRC D'ACTON AFIN DE VÉRIFIER L'INTENTION DES AUTRES MUNICIPALITÉS POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT POUR LES ODEURS RELIÉS AU CANNABIS

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton adresse une demande à la MRC d'Acton afin de vérifier si les autres municipalités de la MRC ont l'intention de modifier le règlement G-100 afin que les odeurs reliées au cannabis soient règlementées.

4 février 2019

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Message de Mme Brigitte Sansoucy concernant le Programme Nouveaux Horizons ;
- lettre du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Québec concernant l'intersection du rang Brodeur ;
- courriel d'Hydro-Québec concernant les modifications apportées à la banque d'adresses pour les ajouts, modifications ou retraits de numéros civiques et/ou noms de rues ;
- lettre de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ayant pour objet la ristourne 2018 de la MMQ ;
- courriel du Ministère des Transports ayant pour objet les travaux de responsabilité municipale ;
- lettre de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton concernant le 12^e défi cycliste 2019 ;
- Mini-Scribe, février 2019, volume 28, numéro 2 ;
- courriel de M. Sammy Bélanger, technicien en prévention incendie ayant pour objet le compte rendu de la prévention résidentielle 2018 ;
- rapport annuel pour le Ministère de la Sécurité Publique concernant le service incendie ;
- dates de dépôt des projets pour le Programme « Fonds de soutien aux projets structurants » ;
- avis public de la MRC d'Acton concernant le règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la Municipalité Régionale de Comté d'Acton pour l'année 2019 ;
- accusé réception du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus ;
- résolution 13-19 concernant le Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau routier local, envoyée par courriel à FBL ;
- nouvelles coordonnées de B2B Banque et Banque Laurentienne et demande de dépôt direct ;
- offre de service de Marquage Signalisation Inc. ;
- offre de service de Sp Medical ;
- offre de service de Béton E.P. 1996.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est réservée au public.

VARIA

RAPPORT

- Pierre Laflamme : la Fabrique désire former un comité de consultation sur l'avenir de l'église ;
- Patrick Salvas : première rencontre d'un comité formé pour la revitalisation du parc-école ;
- Sylvie Fafard : conseil d'établissement de l'école ;
- Guylaine Bourgoïn : conférence web sur la réforme de la loi sur les normes du travail et rencontre explicative des divers volets aux camps de jour.

30-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 22 heures 20.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
Secrétaire trésorière